

**Concours interne, externe et troisième concours d'attaché territorial  
Session 2022**

**Objet :** Procès-verbal de la réunion d'admission du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

**Etaient régulièrement convoqués :**

**Collège des fonctionnaires territoriaux**

Samir ABDELLATIF, administrateur territorial au département de la Seine-Saint-Denis  
Florence BACO-AMBRASS, administratrice territoriale à Palaiseau  
Arsène BOLOUVI, attaché territorial principal au département de Seine-Saint-Denis  
Anne-Sophie DOURNES, présidente du jury, administratrice territoriale à Saint-Denis  
Damaly CHUM, ingénieur territorial en chef à la communauté d'agglomération Plaine Commune  
Véronique DUPONT, ingénieur territorial en chef du département du Val-de-Marne  
Emmanuel GANDIA, attaché territorial principal à Livry-Gargan  
Olivier GILTON, directeur territorial à la région Ile-de-France  
Anthony GIUNTA, administrateur territorial à La Courneuve  
Claire GUILHEM COLIER, attachée territoriale principale à Villiers-sur-Marne  
Didier GUILLOU, attaché territorial hors classe à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre  
Claire KAHN, directrice territoriale à Sevran  
Marine KEISER, administratrice territoriale à la Ville de Paris  
Robert LIMMOIS, administrateur territorial hors classe au CNFPT  
Florentin MANJAKAVELO, attaché territorial hors classe à Rueil-Malmaison  
Patricia MECHAIN, administratrice territoriale au CIG de la grande couronne  
Rozenn MERRIEN, directrice territoriale à Noisy-le-Sec  
Caroline METAIS, administratrice territoriale à Bagneux  
Jean-Laurent NGUYEN, administrateur territorial général au CIG de la grande couronne  
Catherine ODIN, administratrice territoriale à la région Ile-de-France  
Jean-Marc PACOR, représentant du personnel de catégorie « A » à la CAP  
Tiphany PAYRE, administratrice territoriale à Courbevoie  
Françoise RIGAL, administratrice territoriale hors classe à la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne  
Joseph SALAMON, ingénieur territorial en chef hors classe au département des Hauts-de-Seine  
Audrey SAUNION, administratrice territoriale en détachement à la Ville de Paris  
Ludovic SOKALEWICZ, ingénieur territorial principal au SIAAP

**Collège des personnalités qualifiées**

Catherine ALFARROBA, représentante du CNFPT  
Lounis AMEDJKOUH, directeur des sports à Gennevilliers  
Nadia ATTAF, conseillère formation au CNFPT  
Marie-Catherine BARIGAULT, directrice générale adjointe des services techniques à Bois-Colombes  
Karima BENTOUT, directrice générale adjointe des services à Eaubonne  
Christophe BEY, directeur général adjoint des services à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre  
Thomas BOQUILLON, directeur général des services aux Lilas  
Nadège DUBOURG, directrice des familles à Alfortville  
Catherine DURAND, directrice territoriale, retraitée  
Bruno GASTAL, administrateur territorial hors classe, retraité  
Aurélia GIBEAUX, directrice générale des services à Chatou  
Fabienne GROLLEAU, responsable du domaine ressources humaines au département du Val-de-Marne  
Vincent KERBIQUET, directeur général adjoint des services à Nogent-sur-Marne  
Christine LAROCHE, directrice de maison départementale des solidarités au département de Seine-et-Marne  
Chrystel LECLERC, directrice générale des services du centre de gestion de Seine-et-Marne  
Jean-François LEONTE, directeur général adjoint des services à Plaine Commune Habitat  
Pascale MORIN, directrice des systèmes d'information à Villiers-sur-Marne  
Olivier PANZANI, directeur de la santé à Vitry-sur-Seine

Céline ROUSSET, directrice générale des services du centre de gestion d'Eure-et-Loir  
Marie-Thérèse ROUX, administratrice territoriale hors classe, retraitée  
Jean-Baptiste ROYE, directeur général adjoint des services à Épinay-sur-Seine  
Nicolas VIARD, chef du service coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture du Loiret  
Hélène VICQ, directrice de l'urbanisme à Plaine Commune  
Sylvie VIVIER, directrice du territoire d'action sociale Grand Versailles au département des Yvelines  
Stéphane VOISIN, responsable du service action sociale et loisirs au département du Val-de-Marne  
Carole ZIEM, directrice de la culture à Fontenay-sous-Bois

### **Collège des élus locaux**

Eric BEAL, conseiller municipal de Rosny-sous-Bois  
Imène BEN CHEIK, adjointe au maire d'Orly  
Béatrice BELLARD, adjointe au maire de Boulogne-Billancourt  
Christophe BERNIER, adjoint au maire de Gennevilliers  
Francis CAMMAL, maire de Gien  
Madeline DA SILVA, adjointe au maire des Lilas  
Eric de VALROGER, adjoint au maire de Compiègne  
Aizina DJANY, adjointe au maire de Linas  
Joëlle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont  
Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison  
Nordine HABIBÈCHE, adjoint au maire de Louvres  
Laurence HODE, conseillère municipale de Livry-Gargan  
Françoise KERN, adjointe au maire de Pantin  
Pierre LENTIER, conseiller municipal délégué de Villecresnes  
Anthony MANGIN, suppléant de la présidente du jury, adjoint au maire de Drancy  
Karine MARTIN, conseillère municipale déléguée de Marly-le-Roi  
Florence MARY, adjointe au maire de Soisy-sous-Montmorency  
Bertrand MASSOT, maire de Luisant  
Jennifer MOHR, conseillère municipale de Monthyon  
Pnina MOKRI, conseillère municipale de Bussy-Saint-Georges  
Hélène MOULINAT-KERGOAT, adjointe au maire de Livry-Gargan  
Michel OUDINET, adjoint au maire de Villiers-sur-Marne  
Francis SELLAM, adjoint au maire de Joinville-le-Pont  
Anne THIBAUT, maire d'Arville, présidente du centre de gestion de Seine-et-Marne  
Sébastien THIROUARD, maire de Val-au-Perche  
Hervé TOUGUET, conseiller municipal de Villeparisis

### **OBSERVATIONS :**

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n°2022-281 du 10 octobre 2022, s'est réuni ce jour afin de procéder, en application de la réglementation en vigueur, à l'examen des mérites de l'ensemble des candidats de la session 2022 des concours interne, externe et troisième concours d'attaché territorial.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°87-1099 du 30 décembre, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le jury, compte tenu des résultats des candidats, décide de modifier comme suit le nombre de places ouvertes aux concours externe, interne et au 3<sup>e</sup> concours :

Dans la spécialité « Administration générale », le jury décide de transférer 4 postes du 3<sup>e</sup> concours et 171 du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 67 postes au 3<sup>e</sup> concours, 255 postes au concours externe et 388 postes au concours interne.

Dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social », le jury décide de transférer 9 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 15 postes au concours externe et 21 postes au concours interne. Le nombre de postes du 3<sup>e</sup> concours est inchangé.

Dans la spécialité « Analyste », le jury décide de transférer 1 poste du 3<sup>e</sup> concours et 2 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit

donc comme suit : 0 postes au 3<sup>e</sup> concours 4 postes au concours externe et 6 postes au concours interne.

Dans la spécialité « Animation », le jury décide de transférer 8 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 10 postes au concours externe et 17 postes au concours interne. Le nombre de postes du 3<sup>e</sup> concours est inchangé.

Le jury, après délibération, détermine les seuils d'admission par voie de concours, compte tenu du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats.

Les listes ci-jointes des candidats admis sont arrêtées comme suit :

Troisième concours : **77 admis**

- Spécialité administration générale : 67 admis avec un seuil fixé à **11,83 sur 20**
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : 4 admis avec un seuil fixé à **12,11 sur 20**
- Spécialité analyste : 0 admis avec un seuil fixé à **10,00 sur 20**
- Spécialité animation : 3 admis avec un seuil fixé à **14,06 sur 20**
- Spécialité urbanisme et développement des territoires : 3 admis avec un seuil fixé à **13,67 sur 20**

Concours externe : **302 admis**

- Spécialité administration générale : 255 admis avec un seuil fixé à **11,27 sur 20**
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : 15 admis avec un seuil fixé à **10,27 sur 20**
- Spécialité analyste : 4 admis avec un seuil fixé à **10,08 sur 20**
- Spécialité animation : 10 admis avec un seuil fixé à **10,50 sur 20**
- Spécialité urbanisme et développement des territoires : 18 admis avec un seuil fixé à **13,42 sur 20**

Concours interne : **441 admis**

- Spécialité administration générale : 388 admis avec un seuil fixé à **11,83 sur 20**
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : 21 admis avec un seuil fixé à **13,19 sur 20**
- Spécialité analyste : 6 admis avec un seuil fixé à **11,28 sur 20**
- Spécialité animation : 17 admis avec un seuil fixé à **14,44 sur 20**
- Spécialité urbanisme et développement des territoires : 9 admis avec un seuil fixé à **14,00 sur 20**



Fait à Pantin le 1<sup>er</sup> juin 2023

La présidente du Jury

Anne-Sophie DOURNES

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*